

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour une étude de délimitations de zones humides et recherche des habitats et flore protégés aux Parcs d'Activités Moulin de la Chaussée (Saint-Philbert de Grand Lieu) et Bois Fleuri 2 (La Chevrolière)**

Grand Lieu Communauté souhaite faire des extensions des parcs d'activités du Bois Fleuri à La Chevrolière et du Moulin de la Chaussée à Saint-Philbert de Grand Lieu. Afin de vérifier la faisabilité de ces projets en matière environnementale, il a été décidé de lancer une étude pour déterminer la présence de zones humides ainsi que de faune ou flore protégées.

Aussi, une consultation a été lancée sur le profil acheteur le 21/03/2024. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 12 avril à 12h00. Une entreprise a remis une offre conforme.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise HARDY ENVIRONNEMENT, sise 37 rue Pierre de Coubertin – Le Bois Jauni – 44150 Ancenis-Saint-Géréon, pour un montant de 12 580,00 € HT, soit 15 096,00 € TTC.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché relatif à une étude de délimitations de zones humides et recherche des habitats et flore protégés – PA Moulin de la Chaussée (Saint-Philbert de Grand Lieu) – PA Bois Fleuri 2 (La Chevrolière), à l'entreprise HARDY ENVIRONNEMENT, sise 37 rue Pierre de Coubertin – Le Bois Jauni – 44150 Ancenis-Saint-Géréon, pour un montant de **12 580,00 € HT, soit 15 096,00 € TTC.**

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le  
Le Président,

Acte n° : DE113-P220424  
Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Johann BOBLIN,